

DECRET N° 80-368 du 18 décembre 1980

portant transformation de la Société
des Ciments du Bénin (S. C. B.) en
une Société d'Economie Mixte.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le décret N°80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU l'ordonnance N°74-75 du 16 Décembre 1974 régissant les rapports
entre l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles
l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités
de gestion et les textes modificatifs subséquents,

VU l'ordonnance N°8/PR/MTAEP du 22 Février 1968 portant agrément
de la Société des Ciments du Bénin (S.C.B.) au régime C du Code
des Investissements,

VU l'ordonnance N°75-48 du 23 Juillet 1975 portant augmentation
de la participation de l'Etat au capital social de la Société
des Ciments du Bénin de 25% à 50%,

Sur proposition du Ministre de l'Industrie, des Mines et de
l'Energie,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 22 Octobre 1980,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - La Société des Ciments du Bénin (S. C. B.) est
transformée en une Société d'Economie Mixte.

ARTICLE 2 - Le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie
et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le con-
cerne, de l'application du présent décret qui abroge toutes dispo-
sitions antérieures contraires et qui sera publié au Journal Offi-
ciel.-

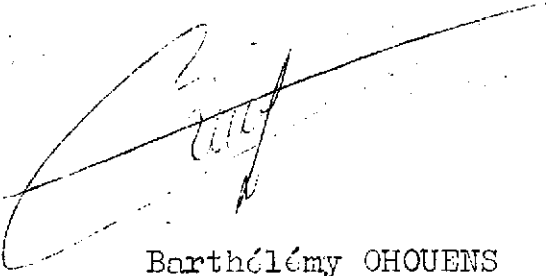
Fait à COTONOU, le 18 décembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Energie,



Barthélémy OHOUENS

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 - CC du PRPB 4 - CS 6 - MINE 6 - MF 2
SCB 8 - Ministères 20 - SGG 4 DB-DCF-DI 12 - Solde 4 -
Trésor 4 - DPE au MTAS 4 - Chamb. Com. 4 - DPE-DAJL-INSAE 6
IGE et ses Sections 4 - DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 - BN-UNB 4
ISJ 2 - BCP 2 - JORPB - Actionnaires de la SCB 10.